



PREFET DES CÔTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service environnement

Arrêté modificatif de l'arrêté préfectoral du 27 juin 2014 portant
désignation des membres de la commission
locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion
des eaux (SAGE) de la baie de Saint-Brieuc

Le Préfet des Côtes-d'Armor
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite.

VU la loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004
relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les
régions et les départements ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 212.3 et L 212.4 et R 212.29 à R 212.34 ;

VU l'arrêté portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du
bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures en date du
18 novembre 2009 ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2006 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion
des eaux (SAGE) de la baie de Saint-Brieuc ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Gérard
DEROUIN, secrétaire général de la préfecture;

VU l'arrêté préfectoral du 27 juin 2014 portant désignation des membres de la commission locale
de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Saint-Brieuc ;

VU le courrier du Conseil départemental des Côtes-d'Armor en date du 16 juin 2015, modifiant la
désignation de ses représentants à la CLE du SAGE de la baie de Saint-Brieuc ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

.../...

ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 27 juin 2014 susvisé est ainsi modifié :

Représentants du Conseil départemental des Côtes - d'Armor :

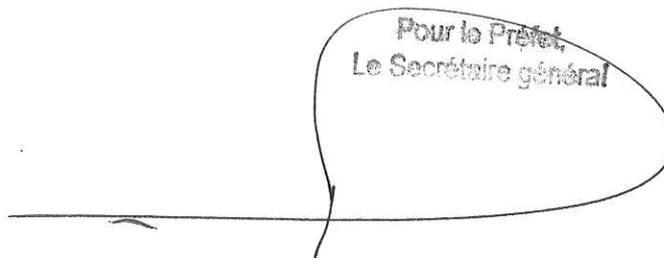
- Monsieur Alain CADEC, Président du Conseil départemental, conseiller départemental du canton de Plérin ;
- Madame Véronique MEHEUST, conseillère départementale du canton de Lanvallay ;
- Madame Christine ORAIN – GROVALET, conseillère départementale du canton de Ploufragan.

Le reste de l'arrêté est inchangé.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor et le président de la commission locale de l'eau du SAGE de la baie de Saint-Brieuc sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet national www.gesteau.eaufrance.fr .

Saint-Brieuc, le 23 JUIL. 2015

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général



Gérard DEROUIN